



Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Intervention de
Son Excellence l'Ambassadeur Antonio Rodrigue
Représentant Permanent de la République d'Haïti
Auprès des Nations Unies

Dans le cadre du Débat général de la Conférence des Nations Unies sur les Océans

Lisbonne, le 30 juin 2022

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au moment où de toutes parts montent de nouvelles inquiétudes face à l'aggravation de la crise écologique, il y a lieu de se réjouir de la tenue de cette Conférence mondiale sur les océans dont le but, clairement affirmé, est de maintenir l'élan politique nécessaire à la réalisation de l'objectif 14 des Objectifs de développement durable (ODD), c'est-à-dire conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Faut-il noter que les océans et leurs écosystèmes couvrent **plus de 70 % de la surface de la Terre et constituent 95 % de la biosphère**. L'importance des océans dans le développement du commerce mondial n'est plus à démontrer. Le dernier rapport du secrétaire général montre que la survie de **plus de 3 milliards** de personnes dépend de l'océan et **plus de 80 % des échanges mondiaux** se font par la voie maritime. Dans cette perspective, la contribution des océans et de leurs ressources à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique durable et à la sécurité alimentaire, demeure fondamentale.

Cinquante ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm et trente ans après le Sommet sur l'environnement et le développement de Rio, nul ne peut plus ignorer les conséquences néfastes de la dégradation accélérée de l'environnement et les menaces grandissantes qu'elle pose à la génération actuelle ainsi que l'incertitude qui entoure l'existence même des générations futures.

Le changement climatique, face auquel le Secrétaire général a appelé les responsables du monde à déclarer l'état d'urgence, touche la planète toute entière, avec son cortège de maux, parmi lesquels les migrations massives et souvent forcées, et la menace de disparition qu'il fait planer sur certains pays insulaires du Sud, en particulier.

Nous voulons en profiter pour attirer l'attention sur les quatre principales menaces qui pèsent lourdement sur l'écosystème des océans, à savoir : la Pollution plastique, la surpêche, l'acidification et les zones mortes. À titre d'exemple, **plus de 8 millions de tonnes de déchets** plastiques sont déversées dans la mer chaque année. **Un tiers des stocks** mondiaux de poissons sont surexploités et **deux tiers sont exploités** de façon maximale. Nous devons alors tout mettre en œuvre pour parvenir à une réduction drastique des dégâts causés aux mers par les conséquences des activités d'origine anthropique.

Voilà pourquoi l'enjeu de cette conférence est crucial. Il s'agit non seulement de sonner l'alarme sur les effets de l'accentuation des pressions humaines, de la pollution, des changements climatiques, de l'épuisement des ressources, mais aussi et surtout d'« inverser le déclin précipité de la santé des océans et des mers ». En un mot, il s'agit de rattraper les retards et d'adopter les mesures concrètes qui s'imposent pour que les mers et les océans puissent être écologiquement préservés. Car, ce qui est en jeu, tout compte fait, c'est bien l'avenir de la planète.

Ainsi nous devons continuer de faire de la protection et de la restauration des océans, un impératif primordial du 21^e siècle dans le cadre de la mise en œuvre du programme de 2030 et des objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris. Nous avons déjà un cadre juridique international très riche relatif aux activités maritimes et océaniques. Donc, une pleine application d'un tel cadre juridique international, consolidé par des lois et réglementations nationales d'application de la Convention, devrait normalement nous conduire à une meilleure protection des Océans et des mers ainsi que leurs ressources.

Monsieur le Président,

Le déclin de la santé des océans – toutes les données le prouvent – s'avère particulièrement préjudiciable au développement économique. Il contribue, dans une large mesure, à saper les efforts déployés, à l'échelle nationale et internationale, en vue d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2030, l'un des objectifs clés du Programme de développement durable.

Petit État insulaire, confrontée à des handicaps structurels qui limitent considérablement sa marge de manœuvre sur le plan économique, la République d'Haïti est déjà aux prises avec les répercussions sévères de la crise environnementale. La série d'ouragans de forte puissance qui se sont abattus dans un court intervalle sur le pays – dont l'ouragan Matthew en 2016 – illustre bien cette tendance à l'amplification sensible des effets des catastrophes naturelles enregistrées ces dernières années.

A l'instar de bien des pays des Caraïbes et du Tiers-Monde, Haïti est donc légitimement préoccupée par les conséquences de la pollution et de la surexploitation des océans et des mers, par la pression accrue, insoutenable, qui s'exerce sur ses habitats côtiers, et par l'épuisement des ressources halieutiques, dont sa population tire une part substantielle de ses moyens d'existence et de ses revenus.

La dégradation accélérée de la santé des océans représente donc une lourde menace à long terme pour la sécurité alimentaire, pour la santé humaine, pour la croissance, en bref, pour le développement global du pays, dont les efforts pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable risquent d'être réduits à néant.

Voilà pourquoi le Gouvernement haïtien tient pour nécessaire et indispensable la réaffirmation par la communauté internationale de la place et du rôle essentiel des mers et des océans, lesquels sont le fondement même de la vie sur notre planète. Nous n'avons d'autres choix – si nous voulons

éviter l'irréversible – que d'adopter de nouveaux modes de production, de consommation et de croissance, qui soient écologiquement et économiquement viables, qui permettent d'inverser la courbe de la pollution, de la réduction de la biodiversité marine, du réchauffement climatique, bref, qui tiennent compte de l'absolue nécessité de gérer ces biens publics mondiaux que sont les mers et océans dans un esprit de véritable partenariat et de solidarité planétaire.

Ce choix engage la responsabilité collective de tous les États, celle des pays industrialisés comme celle des pays en développement, qui sont appelés à agir afin de gérer plus efficacement l'environnement et de mieux « conserver et exploiter les océans, les mers et les ressources marines », grâce à des systèmes plus soutenables, plus économes en ressources naturelles, en déchets, en pollutions.

Nous croyons, en outre, à la nécessité d'un nouvel élan de solidarité à l'égard des États insulaires en développement, moins nantis, plus vulnérables, plus menacés par le réchauffement climatique et par la dégradation de la santé des mers et océans.

A l'échelle des Caraïbes, en particulier, nous croyons opportun un renforcement substantiel de la coopération Nord/Sud, qui peut être d'un apport appréciable dans la gestion durable des mers et des ressources marines et le développement global des États insulaires de la région, tout en permettant de lutter plus efficacement contre les menaces croissantes à l'environnement.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons ardemment que cette Conférence donne la nouvelle impulsion politique tant attendue à la lutte pour inverser la dégradation de l'état de santé des océans, qui doit donc être au cœur des efforts tendant à la réalisation du développement durable, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

Aussi la délégation de la République d'Haïti voudrait adresser ses plus vives félicitations aux Gouvernements du Portugal et du Kenya pour l'organisation conjointe de cette importante Conférence mondiale sur les océans. Grâce à leur effort inlassable et à leur remarquable activité de préparation, il est permis d'anticiper un résultat final fructueux de ces assises sous la forme du ferme engagement pris par la communauté internationale dans la déclaration finale « **notre océan, notre futur, notre responsabilité** » que nous sommes appelés à adopter.

Je vous remercie.